



Département du Calvados
Commune d'Argences
Extrait de la séance du 22 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Marie-Françoise ISABEL, Maire.

Date de convocation : 16/09/2025

Date d'affichage : 26 SEP. 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 18

Procurations : 9

Quorum : 14

Etaient présents

Mme Marie-Françoise ISABEL, Maire, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Thomas LEROY et M. Gaël LÉBOUCHER adjoints au Maire,

Mme Martine BUTEUX, Mme Christelle BEAUDOUIN, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, M. Jacques-Yves OUIN, Mme Stéphanie PACCAUD, Mme Stéphanie SALERNO et Mme Monique SIMONNET, Mme Delphine VAUGEOIS.

Absents avec procuration de vote

M. Franck CENDRIER à M. Thomas LEROY, Mme Virginie COISEL à Mme Stéphanie PACCAUD, M. Dominique DELIVET à Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Mathias DUBOURGUAIS à M. Gilbert GEMY, M. Nicolas ESNAULT à M. Jacques-Yves OUIN, M. Didier GODEFROY à Mme Florence GUERIN, Mme Lydie MAIGRET à Mme Marie-Françoise ISABEL, M. Raphaël RIOLON à M. Gaël LÉBOUCHER, Mme Marianne TURPIN à Mme Martine BUTEUX.

Absent sans procuration de vote

/

Secrétaire de séance

M. Richard MARTIN

Délibération n°2025-059

Suppression d'un poste de gardien brigadier

Rapporteur

Nicolas ESNAULT

Vu le Code Général de la Fonction publique,

Vu le budget,

Vu le tableau des effectifs et des emplois,

Vu la commission Administration Générale et Personnel du 3 septembre 2025 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16 septembre 2025 ;

Le Maire rappelle à l'assemblée :

L'un des agents de police municipale a muté le 1^{er} juin dernier au sein d'une autre collectivité et était titulaire du grade de gardien-brigadier. Il convient de supprimer le poste correspondant.

Le Maire propose à l'assemblée la suppression d'un poste permanent de gardien-brigadier (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025,

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	18	Procurations	9	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la suppression d'un poste permanent de gardien-brigadier (catégorie C) à temps complet à compter du 1^{er} octobre 2025,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,
Marie-Françoise ISABEL
Maire

